

FICHE PRATIQUE : PROCÉDURE DE SAISIE DES BILANS

- 1) *Clôture du cahier de compte (à partir du 1er septembre 26)*
- 2) *Saisie en ligne du Compte-Rendu d'Activité (CRA)*
- 3) *Vérification des éléments du Compte Rendu Financier (CRF)*
- 4) *Ajout des documents scannés*
- 5) *Signalement à l'OCCE pour validation*

SE CONNECTER

<https://www.retkoop.occe.coop/debut.php>

Ou taper RETKOOP dans votre navigateur préféré.

- Saisir votre Identifiant et votre Mot de passe



Si oubli, voir la fiche pratique connexion à RETKOOP ou nous contacter aux heures de bureau.

ETAPE 1 : CLORE LE CAHIER DE COMPTABILITE (à retrouver dans les archives de la coop)

Les archives de la coop :

1. Les cahiers de compta, les Comptes-Rendus, etc.
des années scolaires passées

5 points à vérifier avant la clôture :

1. Le compte de régies d'avance (cases grises) doit être équilibré.

Récapitulation :	450,00	450,00
------------------	--------	--------

Sinon, vous ne pourrez pas clôturer le cahier. Voir explication sur notre site : [REGIES D'AVANCE](#).

2. Le solde après **pointage de toutes les opérations effectives** doit correspondre au solde de votre dernier relevé.



3. Si vous avez une caisse, votre arrêté de caisse doit indiquer « Bravo »



4. Si vous avez perçu des subventions, remplir le tableau indiquer « Bravo »



qui doit

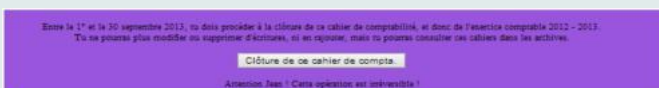
5. S'il reste des opérations non pointées, il faut scanner les factures (ou remises) concernées et nous les envoyer pour archivage et mémoire.

⇒ **CLIQUER sur le bandeau violet « clôture cahier compte »**

Si le bouton n'apparaît pas, lisez les messages, par exemple :

- Les régies d'avances ne sont pas équilibrées ou
- L'arrêté de caisse ne correspond pas à la situation comptable ou
- Le montant des subventions reçues ne correspond pas aux justifications du tableau de subventions.

Il faut donc apporter les corrections demandées avant de pouvoir clôturer votre cahier de compta car la clôture du cahier est une opération irréversible !



ETAPE 1 : SUITE clure le cahier de comptabilité

Dernières vérifications. Vous arrivez sur la page suivante :

Mentions à trouver :

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00

Le bilan simplifié est équilibré.

Les opérations non pointées se retrouvent ici : ce sont vos factures à payer et vos produits à recevoir.

Tableau des subventions

Mention à trouver :

Ce Compte-Rendu Financier 2025 - 2026 semble correct.

Arrêté de caisse

=> s'il reste des éléments à corriger, cliquer ici

=> si tout est bon, cliquez ici

Diagram illustrating the flow from the final closure of the accounting book to the return to the accounting book.

Left side (purple background):

- Text: "Si tu es d'accord avec ce C.R.F. que tu as bien en main les justificatifs, tu peux clore le cahier de compta. et donc l'exercice comptable 2025-2026"
- Text: "Clôture définitive de ce cahier de compta."
- Text: "Cette opération est irréversible !"
- Text: "Il te reste à renseigner le Compte-Rendu d'Activités (C.R.A.) de cette même année 2025-2026"

Right side (white background):

- Text: "Retour au cahier de compta. 2025-2026"

A black arrow points from the "Clôture définitive de ce cahier de compta." box to the "Retour au cahier de compta. 2025-2026" box.

ETAPE 2 : SAISIE CRA

Vous arrivez à la page « **Compte Rendu d'Activité (CRA) 2025-2026** »

REEMPLIR LE CRA 2025-2026 (Compte-Rendu d'Activité)

- **Cocher les cases** correspondantes quand la réponse est oui.
(*Fonctionnement de la coopérative scolaire sur l'année*)
- Cliquer « **Valider les modifications** »
- En bas de page, cliquer 2 fois d'affilé « **Passer à la suite** »
- **Vous accédez au CRF**

OCCE de l'Isère
Le Compte-Rendu d'Activités (CRA) 2025-2026
Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules Ferry, à VOIRON (38 500), Avenue de la République.
(0380)

La Coopérative scolaire est un regroupement d'élèves (ou étudiants) et d'adultes (membres de l'équipe éducative) qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, dans le respect des valeurs de l'OCCE.

Ce compte rendu est un élément statutaire, donc obligatoire, de la vie coopérative.
Il doit être rempli par le Mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves, avant le 30 juin 2025.
Il est indispensable à l'Association Départementale, pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives qui lui sont affiliées.
Il donne un aperçu des possibilités qu'offre la coopération ainsi qu'un regard précis sur vos pratiques.

Aide

Cocher la case quand la réponse est positive, ou compléter par un nombre ou quelques mots, selon les items.

A. Vie coopérative	
A.1. Des conseils de coopératives ont-ils eu lieu ? si oui, à quelle fréquence ?	
A.1.a Conseil de coopérative de classe (nombre dans l'année)	01 0
A.1.b Conseil de coopérative d'école ou d'établissement (nombre dans l'année)	02 0
A.2. Si les conseils de coopérative n'ont pas eu lieu, pour quelle(s) raison(s) ?	
A.2.a Manque de temps	03 ☐
A.2.b Manque d'intérêt pour cette instance	04 ☐
A.2.c Absence de formation	05 ☐
A.2.d Manque de soutien dans l'établissement	06 ☐
A.2.e Autre	07 ☐
A.3. Gardez-vous des traces des réunions de conseil de coopérative ?	
A.3.a Traces écrites	08 ☐
A.3.b Enregistrements audio	09 ☐
A.3.c Captations vidéo	10 ☐
A.4. Un lien régulier sur support papier ou numérique pour informer de l'état des projets et actions, des finances, ... est-il réalisé ?	11 ☐
A.5. Si oui, sur quoi a-t-il été réalisé ?	

ETAPE 3 : VERIFICATION

CRF 2025-2026 (Compte-Rendu Financier)

Vous devez avoir le mot « **BRAVO** » en vert écrit partout et la phrase
« **Le Compte-Rendu-Financier 2025-2026 semble correct** »

Sinon vérifiez vos totaux et prenez contact avec nous.

ad76@occe.coop ou **02 35 75 36 98**

ETAPE 4 : AJOUT DES DOCUMENTS SCANNES

Possibilité de scanner (*compresser les fichiers pdf*) ou de renvoyer à l'OCCE 76 par mail à ad76@occe.coop ou par courrier :

- ⇒ **1.** page "quitus" : signature des deux vérificateurs aux comptes (au moins 1 parent). (quitus ou commission contrôle). C'est une étape obligatoire qui garantit votre bonne gestion de la coopérative. **Imprimez la page à partir de l'écran de saisie.**
- ⇒ **2.** Copie du relevé de compte au 31 août sur lequel apparaît le solde bancaire de votre bilan.
- ⇒ **3.** Relevé(s) de compte où apparaissent les subventions reçues.

ATTENTION : sélectionnez les documents en cliquant sur « parcourir », puis cliquez sur « envoyer l'image » (sinon votre document ne sera pas transmis à RETKOOP.

	Et surtout, n'oubliez pas d'envoyer à l'OCCE 38, soit par la poste, soit par mail :	soit en les archivant ici, s'ils sont numérisés	Validation de l'OCCE 38 :
1	1. une page 1 du Compte-rendu papier (page quitus) (identité de la Coopérative Scolaire, numéro(s) de(s) compte(s) bancaire(s), commission de contrôle, au moins 2 signatures valides de vérificateurs aux comptes (quitus), signature de Jean DUPONT, mandataire, etc). (voir fiche) Imprimez cette page quitus !	Où se trouve l'image de la page quitus signée : Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Envoyer l'image	pas encore vérifié !
2	2. une copie du relevé de compte "Banque Postale 9 999 99 X", où figure le montant : 3 000,00 €.	Pas de page quitus disponible ici. Où se trouve l'image du relevé bancaire : Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Envoyer l'image	pas encore vérifié !
3	3. et ce sont les subventions des collectivités territoriales sont de 1 500,00 €, le(s) justificatif(s) de ce montant.	Pas de relevé bancaire disponible ici. Où se trouve l'image du-des justif. de subvention(s) : Parcourir... Aucun fichier sélectionné. Envoyer l'image	pas encore vérifié !

[Si ce CRF te convient, passe à la suite](#)

Cliquer « Passer à la suite »

Vous avez terminé votre saisie, vous pouvez revenir au sommaire.

Dès que l'OCCE 76 aura contrôlé et validé votre bilan 2025–2026, vous recevrez un mail et pourrez le télécharger sur la page d'accueil de votre coopérative scolaire.

**NOUS RESTONS DISPONIBLE AFIN DE VOUS AIDER AU MIEUX
(mail ou téléphone)**

Merci à l'AD38 pour le partage de cette fiche pratique